



Semestre 3 : Economie & Gestion
ECONOMIE MONETAIRE ET FINANCIERE I
Résumé du Cours

Hassan HACHIMI ALAOU

Avertissement :

Ce document ne remplace en aucun cas et d'aucune manière l'enseignement magistral qui, en principe, fait l'objet d'une prise de notes. Cela dit, il s'agit seulement d'un résumé récapitulatif du cours.

PREMIER CHAPITRE : MONNAIE ET LIQUIDITE

1. Fonctions de la monnaie

La monnaie remplit une triple fonction : elle est un instrument d'échange, une unité de compte et une réserve de valeur.

1.1. Moyen de transaction

La monnaie est directement échangeable contre les biens et services. Elle est la contrepartie des flux réels et entraîne l'extinction définitive des dettes qui en résultent. L'usage de la monnaie comme moyen d'échange améliore l'efficacité économique des marchés et permet de minimiser le temps alloué aux transactions des biens et services. Pour s'en rendre compte, il convient d'examiner les conditions nécessaires au troc qui se révèlent quasiment impossibles à réunir.

1.2. Mesure de valeur

En tant qu'unité de compte, la monnaie est le référentiel que les agents économiques utilisent pour mesurer les valeurs des biens hétérogènes. L'usage de la monnaie comme mesure de valeur réduit considérablement les coûts de transaction sur le marché en diminuant le nombre des prix qu'il faut afficher et comparer. Il s'agit donc d'un langage chiffré commun qui permet non seulement la simplification de l'information sur les prix mais également sa fluidité.

1.3. Réserve de valeur

La monnaie est utilisée pour transférer un pouvoir d'achat du présent vers le futur. De ce point de vue, la monnaie permet une dépense partielle du revenu et offre la possibilité d'épargner. Cependant, si l'actif monétaire est le plus liquide par rapport aux autres actifs économiques, il n'en est pas le seul à permettre ce transfert inter-temporel de la valeur, il en est le moins parfait à le faire surtout, eu égard à la détérioration de sa valeur réel à travers le temps.

2. Formes de la monnaie

La monnaie peut avoir trois formes et c'est ainsi que l'on distingue entre monnaie métallique, monnaie-papier et monnaie scripturale.

2.1. La monnaie métallique

La monnaie métallique est constituée de jetons métalliques qui correspondent à de faibles montants, ce qui lui vaut d'être qualifiée de monnaie divisionnaire puisque ces pièces permettent la subdivision de l'unité monétaire en fractions (*centimes*). Leur valeur faciale, c'est-à-dire celle inscrite sur la face de chaque pièce, est sans rapport aucun avec leur valeur intrinsèque.

2.2. La monnaie-papier

Il s'agit du billet de banque, une coupure émise par la banque centrale à travers son institut d'émission et inscrite dans son passif dès sa mise en circulation. Jadis convertibles en or, les billets de banque, à travers l'inconvertibilité, sont un moyen de paiement définitif et ultime ayant une valeur faciale et quasiment aucune valeur intrinsèque.

2.3. La monnaie scripturale

La monnaie scripturale des banques commerciales est constituée essentiellement des dépôts à vue pouvant circuler d'un débiteur vers un créancier sans modification de leur nature. Cette circulation se fait moyennant le chèque, le virement et la carte bancaire.

3. Mesure de la masse monétaire

La construction d'agrégats monétaires traduit le souci des banques centrales d'appréhender la quantité des actifs monétaires détenue par les agents économiques non financiers et susceptible de se traduire, immédiatement ou avec un certain délai, en pouvoir d'achat sur le marché des biens et services. Ceci dit, les agrégats monétaires doivent refléter, tant que faire se peut, la capacité de dépense des ménages et des entreprises, ce qui suppose qu'ils doivent, d'abord, tenir compte de la monnaie au sens strict et sens large, et ensuite, tracer une limite à cette dernière afin de distinguer les actifs monétaires des actifs financiers purs et durs. Au sens strict, la monnaie est constituée des actifs monétaires détenus par les agents économiques non financiers résidents, et qui sont immédiatement liquides et directement utilisables tels qu'ils sont comme moyen de paiement. Il s'agit donc des trois formes précitées de la monnaie, à savoir la monnaie métallique, la monnaie papier et la monnaie scripturale (Dépôts à vue). Or, nombreux sont les actifs financiers qui constituent un pouvoir d'achat latent car, transformables en liquidité avec un certain délai, ils constituent des moyens de paiement différés. Ainsi, réduire la monnaie à la liquidité immédiate revient à sous-estimer sa portée et son étendue.

DEUXIEME CHAPITRE: CREATION ET CIRCUIT MONETAIRE

Suivant le paradigme du marché, la monnaie, comme tout autre bien, fait l'objet d'une offre et d'une demande. Si les encaisses des agents économiques non financiers constituent la demande de monnaie, l'offre quant à elle est du ressort d'un système bancaire complexe. Aujourd'hui, la monnaie suppose une offre qui se fait selon un mécanisme économique particulier: ses émetteurs peuvent procéder à la « création monétaire ».

1. Création monétaire par une seule banque

Au bilan de tout établissement bancaire, la valeur des créances figure à l'actif et le montant des engagements au passif, respectant ainsi l'équilibre comptable. S'agissant des engagements, ils se constituent essentiellement des dépôts en monnaie scripturale. Or, ces dépôts ne sont pas tous collectés auprès des épargnants et une partie, plus ou moins grande, est constituée de monnaie scripturale créée, *ex nihilo*, par la banque. Cette création monétaire se fait à l'occasion de quelques opérations entre les banques et les agents économiques non financiers. Lorsque le banque consent un prêt à un agent économique à besoin de financement, le compte de ce dernier est crédité du montant consenti. Il y'a là une création de monnaie au profit de l'agent et acquisition d'un titre de créance au profit de la banque.

De même, lorsque la banque achète des devises à un agent non financier, elle doit s'acquitter de la dette née de cette transaction. Une devise est une monnaie émise par une banque centrale étrangère ; il s'agit alors d'un titre de créance libellé en monnaie étrangère ou tout simplement d'un titre de créance sur l'étranger.¹ Elle crée donc la monnaie nécessaire, par simple jeu d'écriture, en créditant le compte du vendeur des devises. Le processus de destruction monétaire est l'inverse de celui de la création monétaire ; il repose non pas sur l'acquisition d'un titre de créance par la banque mais sur une cession de ces titres. Ainsi, la banque détruit la monnaie lorsqu'elle vend des devises à un agent économique non financier ou lorsqu'elle se fait rembourser par ses débiteurs.

2. Création monétaire dans le modèle multiple

Dans ce modèle, les agents économiques non financiers peuvent recourir aux services, non plus d'une seule banque, mais de plusieurs banques qui entrent en concurrence. Le principe qui sous-tend la création monétaire demeure inchangé par rapport au modèle simple. Ce faisant, chaque banque crée sa propre monnaie mais la complication, par rapport au modèle simple, vient du fait qu'il y a là un réseau de banques différentes. Le recours à un modèle dualiste, comprenant deux banques seulement s'avère suffisant pour appréhender une telle situation. En effet, la circulation de la monnaie scripturale entre deux agents clients de deux banques différentes nécessite forcément un règlement interbancaire ; dans ce cas, plusieurs possibilités se présentent: Soit les deux banques procèdent à la compensation des créances et rééquilibrent leurs trésoreries. Soit la banque déficitaire devient débitrice vis-à-vis de la banque excédentaire moyennant un intérêt.

Ainsi, la pluralité des banques introduit une limite à la création monétaire ; Seule l'élimination des fuites entre les banques, c'est-à-dire la disparition des dettes interbancaires par compensation, constitue la condition nécessaire et suffisante pour le que le système bancaire globale puisse émettre la monnaie et créer la monnaie autant qu'il le souhaite. Le cas échéant, les banques sont contraintes au coût marginal de la création monétaire que constitue le taux de l'emprunt interbancaire.

3. Création monétaire dans le modèle hiérarchique

Dans ce modèle, sera levée une grande hypothèse simplificatrice et très réductrice, en l'occurrence l'absence de monnaie fiduciaire, autrement dit, l'absence d'une banque centrale. Du point de vue des banques commerciales, la banque centrale collecte leurs actifs monétaires sous forme de réserves bancaires qui permettent, entre autre, le dénouement du règlement interbancaire. En matière de création monétaire, rien de différent par rapport à ce qui précède, sauf que les créances monétisées par la banque centrale le sont en monnaie fiduciaire et la structure hiérarchique du système bancaire impose la médiation des banques commerciales. D'un côté, la banque centrale monétise des devises, d'un tout autre côté, la monétisation des créances sur l'intérieur se fait en prêtant aux banques commerciales et au trésor public des montants injectés dans l'économie.

¹ La nullité des intérêts sur une devise réduit la nuance entre sa dimension de monnaie et celle de créance.

BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta M. (2005), *Macroéconomie financière*, La Découverte, Paris.
- Bailly J-L., Caire G., Figliuzzi A. et Lelièvre V. (2006), *Economie monétaire et financière*, Bréal, Paris.
- Bordes C. (2007), *La politique monétaire*, La Découverte, Paris.
- Bouhours P. (1993), *La monnaie-Finance*, Editions Marketing, Paris.
- Bouzidi M. (1996), *Monnaie et politique monétaire*, A compte d'auteur, Casablanca.
- Brana S. et Cazals M. (2006), *La monnaie*, 2^{ème} Edition, Dunod, Paris.
- Chaîneau A. (1993), *Mécanismes et politiques monétaires*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Chaineau A. (1997), *Qu'est ce que la monnaie ?*, 2^{ème} Edition, Economica, Paris.
- Giacobbi M. et Gronier A-M. (1994), *Monnaie, monnaies*, Le Monde Editions, Paris.
- Mankiw G. et Taylor M. P. (2010), *Principes de l'économie*, Editions De Boeck Université, Bruxelles.
- Mishkin F. S. (2005), *Economics of Money, Banking, and Financial Markets*, Pearson A. W., N. York.
- Ottavj C. (1999), *Monnaie et financement de l'économie*, Hachette, Paris.
- Patat J-P. (2003), *L'ère des banques centrales*, L'Harmattan, Paris.
- Plihon Dominique (2001), *La monnaie et ses mécanismes*, Editions La Découverte & Syros, Paris.
- Rhellou A. (2003), *Economie monétaire*, A compte d'auteur, Agadir.
- Ruimy Michel (2004), *Economie monétaire*, Editions Ellipses, Paris.
- Soubeyran J-C. (2010), *Monnaie, Banques, Finance*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Szpiro D. (2009), *Economie monétaire et financière*, Editions De Boeck Université, Paris.
- Tazi K. (1997), *La monnaie*, A compte d'auteur, Casablanca

[Fsjes-agadir.info/vb](http://fsjes-agadir.info/vb)